

RELATIONS ET SERVICES: SYSTÈME DE JUSTICE ET AUTOCHTONES

Observations et constats- Lyne St-Louis

Introduction- Programme de justice au Nunavik, Société Makivik

- 10 comités de justice, dirigés par 9 coordonnateurs et ayant de 5 à 9 membres
 - Travaillent directement avec la population; prévention, mesure de rechange, soutien lors de remise en liberté, rapports Gladue, soutien lors de probation et sursis, soutien lors de réintégration dans la communauté, activités traditionnelles et counseling
- 3 travailleurs régionaux basés à Montréal
 - Diriger et administrer le programme
 - Donner support et formation aux 9 coordonnateurs et à leurs membres
 - Rapports Gladue et révision de tous les rapports Gladue faits au Nunavik
 - Développer et offrir des programmes culturellement adaptés aux Inuit incarcérés des établissements de détention St-Jérôme et Leclerc
 - Offrir soutien pour élaboration de plans de réintégration communautaire aux détenus et présence aux audiences des Commissions de Libération Conditionnelle du Québec et du Canada

Comités de justice du Nunavik:

Kuujjuarapik, Inukjuak, Puvirnituk, Salluit, Kangiqsujaq, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk, Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq



Quelques éléments observés, rapportés ou vécus par individus ou ressources autochtones

- Au Nunavik, des conditions de remises en liberté sont souvent irréalistes, menant tout droit à l'échec, judiciarisant davantage les individus. Alternatives peu envisagées.
- Arrestations pour bris de conditions lors d'appel à l'aide ou lors de moments de détresse du contrevenant.
- Problèmes variés de communication entre avocat et client et lors de comparution au Tribunal.
- Le programme d'indemnisation pour victimes d'actes criminels n'est pas adapté à la réalité du Nunavik et donc peu utilisé/utilisable.

Quelques éléments observés, rapportés ou vécus par individus ou ressources autochtones

- Bien que l'utilisation de visioconférence a amélioré la situation pour les enquêtes caution, les prévenus mâles Inuit doivent encore voyager de St-Jérôme à Amos pour comparution, alors qu'il y a pourtant un système de visio-conférence pour la CQLC à St-Jérôme, qui pourrait potentiellement être utilisé pour ce genre de comparution.
- Manque de connaissance des procédures des ressources locales et régionales autochtones et décisions parfois prises par le Tribunal qui créent par la suite des problèmes pour les Inuit tenus par des conditions qu'ils ne peuvent respecter.
- Les procureurs ne sont pas suffisamment informés des programmes dispensés dans les centres de détention et les pénitenciers et de leur accessibilité.
- Le comité de justice ne reçoit pas toujours l'information lorsqu'une condition de soutien/counseling à un contrevenant est donné par la Cour dans une remise en liberté ou probation.

Quelques éléments observés, rapportés ou vécus par individus ou ressources autochtones

- Les nouveaux intervenants judiciaires arrivant en milieu autochtone manquent de formation sur la jurisprudence reliée aux autochtones, sur le milieu, sur les collaborations et protocoles établis avec certaines ressources et sur les façons de faire de celles-ci.
- Les outils d'évaluation de la récidive et du potentiel de réhabilitation ou leur façon d'être utilisés sont souvent mal adaptés à la réalité des contrevenants Inuit et des Premières Nations.

OBSTACLES ET RÉSISTANCES

- Problèmes logistiques de la Cour itinérante; au Nunavik. La Cour va dans certains villages un seul jour trois fois l'an, et ne va pas dans certains autres, entendant les causes dans un autre village.
- Peu d'avocats voyagent entre les termes de Cour ou avant le début de la semaine de Cour.
- L'imposition de valeurs, de visions et de façons de faire du système de justice intimident certains intervenants autochtones.
- Il existe un manque de compréhension des rôles et interventions respectives des acteurs du système judiciaires et des ressources autochtones.
- Les résistances d'acteurs du système judiciaire à de nouvelles façons de faire et/ou interventions suggérées par les ressources autochtones démotivent, ralentissent et minent les efforts à trouver des solutions alternatives au haut taux de criminalité et d'incarcération.

OBSTACLES ET RÉSISTANCES

- Il existe encore plusieurs limites et résistances pour faire un réel virage sur la façon d'analyser une situation et des comportements délictuels en tenant compte des facteurs systémiques, historiques et personnels de l'accusé autochtone.
- Le sous-financement des comités de justice crée des conditions précaires pour les employés et rend difficile le recrutement et le maintien d'une stabilité.
- Les valeurs, visions et réalités différentes des Inuit et du système judiciaire nuisent aux Inuit dans ce système étranger. (relation avec l'autorité et la hiérarchie, notion de pardon, analyse du geste, temps, intention, etc.)
- Les intervenants judiciaires manquent de formation sur les modes de communication et l'utilisation de l'anglais comme langue seconde par les Inuit .
- Les intervenants judiciaires manquent de formation sur la spécificité des diverses cultures autochtones et des modes relationnels de celles-ci.

OBSTACLES ET RÉSISTANCES

- Roulement de personnel au DPCP; relations de confiance avec les comités de justice à ré-établir.
- Les relations de trop grande proximité observées entre divers acteurs du système judiciaire (policier, DPCP, avocats de la défense, agent de probation) amènent souvent des questionnements de la population du Nunavik et créent parfois un manque de confiance envers le système judiciaire.
- Le financement pour les rapports Gladue n'est pas suffisant, surtout dans les communautés du Nord plutôt isolées où les déplacements sont onéreux.

Début de bonnes pratiques

- Programme de mesure de recharge adulte en milieu autochtone au Québec 2001. (déjudiciarisation)
- Cercle de paix visant une recommandation sur sentence tenue par des autochtones- sans interférence des acteurs judiciaires.
- Rencontre locale annuelle organisée par le juge et le coordonnateur du comité de justice, réunissant tous les acteurs judiciaires et autres rencontres informelles, visant un partage d'information.
- Conférences annuelles des comités de justice autochtones financés par le MJQ et MJC de 2003 à 2017- dont trois conférences où les acteurs judiciaires et socio-judiciaires ont été invités comme conférenciers ou participants.
- 1^{er} rapport Gladue au Québec, au Nunavik. Détermination de la peine le 21 mars 2012 (la veille de la décision de la cour Suprême dans R.v Ipeelee). Aujourd'hui, en moyenne 55 rapports demandés et produits pas année au Nunavik seulement.
- Conférence et première formation aux comités de justice autochtones sur les rapports Gladue le 25 mars 2012.

Début de bonnes pratiques

- Formation aux acteurs judiciaires données sur les comités de justice ou sur des sujets reliés à ces derniers et à leur interventions. (Magistrature, DPCP, avocats aide-juridique)
- Cadre élaboré entourant la confection des rapports Gladue et processus de paiement- 2014. (MJQ)
- Plusieurs formations sur la confection des rapports Gladue données aux comités de justice, aux conseillers parajudiciaire autochtones, et à d'autres partenaires pour élargir le bassin de rédacteurs de 2012 à aujourd'hui. (Formation de Taïga Vision, LLS BC, Justice Institute BC, SPAQ)
- La reconnaissance des comités de justice du Nunavik s'améliore depuis l'introduction des rapports Gladue et depuis la permanence de certains coordonnateurs, créant ainsi une stabilité.
- Une vidéo sur le processus judiciaire produit par la Société Makivik et tournée à Inukjuak avec deux situations fictives sera bientôt disponible pour les Nunavimmiut, à venir en Inuktitut en juillet 2018)

Recommandations

- Formations de base à donner aux acteurs judiciaires, visant une meilleure connaissance de l'histoire, de la culture et traditions et des modes de communication et relationnels des collectivités spécifiques dans lesquelles ils sont assignés.
- Formation et/ou information complémentaire à donner sur: les traumatismes intergénérationnels et actuels et les mécanismes d'adaptation et de compensation; la jurisprudence autochtone et son application de façon concrète; les ressources locales et régionales- leur statut, leur rôle, leur vision et leurs procédures; les protocoles signés avec les ressources autochtones, et les programmes offerts en détention et aux pénitenciers.
- Tenue de colloques annuels régionaux ou provinciaux sur divers sujets importants réunissant: représentants de la magistrature, DPCP, avocats de défense privé et aide-juridique, corps policiers, services de probation, comités de justice, CAVAC, Community reintegration officers (CRO), services sociaux, conseillers parajudiciaires autochtones.

Recommandations

- Réunions bisannuelles locales lors d'un terme de la Cour itinérante dans la communauté: Juge, procureurs, policiers, greffiers, interprètes, services de probation, comités de justice, CAVAC, CRO, conseillers parajudiciaire autochtone, etc.
- Établir des procédures formelles de partage d'information avec les comités de justice lorsqu'ils ont à intervenir dans un cas, à la libération sous condition, lors de probation ou sursis, etc.
- Utilisation de la visioconférence de la CQLC à St-Jérôme pour enquête caution de prévenus Inuit.
- Augmentation du financement des comités de justice afin d'éliminer les conditions précaires des coordonnateurs au Nunavik et afin qu'ils puissent consolider leurs actions et élargir leur champs d'intervention.

Recommandations

- Augmentation du financement pour confection des rapports Gladue, tenant compte de la distance et du temps à parcourir pour se rendre dans certaines communautés où il n'y a pas de rédacteur, ainsi que de la durée et quantité des rencontres tenues.
- Procéder à une évaluation des formations Gladue qui sont données aux rédacteurs et faire des évaluations continues des rédacteurs.
- Réévaluer si le Nunavik devrait ou non faire partie du district judiciaire de l'Abitibi, en tenant compte du fait que: toute Cour itinérante devrait être une Cour spécialisée et donc, que tous ses acteurs soient bien formés sur le Nunavik, son histoire, sa population, sa réalité, sa culture, ses modes relationnels et de communication, ses ressources actuels, ainsi que sur la jurisprudence reliée aux autochtones.